



AVS
AI
APG
AC
AF

Caisse de compensation
Office de l'assurance-invalidité
Caisse de chômage
Caisse d'allocations familiales
du Jura

RAPPORT DE GESTION

2021



IMPRESSUM

Editeur

Caisse de compensation du Jura
Rue Bel-Air 3
2350 Saignelégier
Tél. 032 952 11 11
mail@ccju.ch
www.caisseavsjura.ch

Impression

Centre d'impression Le Pays SA
2350 Saignelégier

Photographies

François Ducommun / CCJU
Banque d'images Shutterstock

Publication

Mai 2022

Table des matières

I. Message du directeur	3
II. Organisation	5
1. Législation, surveillance, révision et organes d'application	6
2. Organigramme	8
3. Mission	8
4. Nos institutions en un coup d'œil	9
4.1 Chiffres clés	9
4.2 Cadre légal: les nouveautés majeures 2021	11
4.3 Communication – événements	12
4.3.1 Nouveau règlement	12
4.3.2 Prix de la réadaptation professionnelle	13
4.3.3 Jubilaires & retraités	14
III. Rétrospective de nos institutions	15
1. Services transverses	16
1.1 Finances	16
1.2 Logistique et infrastructures	17
1.3 Etat-major	18
2. Caisse d'allocations familiales	20
3. Caisse de compensation	21
3.1 Cotisations	21
3.1.1 Contrôles d'employeurs et réparation des dommages	22
3.2 Prestations	23
3.2.1 Rentes	23
3.2.2 Réductions des primes d'assurance-maladie (AMal)	24
3.2.3 Allocations perte de gain (APG) et indemnités journalières AI (IJA)	25
3.3 Prestations complémentaires	26
4. Caisse de chômage	27
5. Office de l'assurance-invalidité	28
5.1 Instruction	28
5.2 Réadaptation	29
5.3 Administration	30

IV. Comptes	31
1. Caisse d'allocations familiales	32
2. Caisse de compensation	35
3. Caisse de chômage	39
4. Office de l'assurance-invalidité	42
V. Commission de gestion	43
1. Rapport de la commission de gestion	44

Les termes désignant des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.



2021

RAPPORT
ANNUEL

I. Message du directeur





MESSAGE DU DIRECTEUR



Après une année 2020 marquée par la pandémie, nos institutions espéraient une année 2021 un peu plus calme et surtout plus sereine. En regardant dans le rétroviseur, il faut cependant se rendre compte que tout va plus

vite et que même le domaine des assurances sociales est pris dans la spirale de ce rythme infernal. Les modifications légales sont introduites en un temps record entre la validation par les parlementaires et la mise en production, ce qui met le personnel et les fournisseurs informatiques sous forte pression. Le contraste est toutefois marqué: un petit changement législatif peut entraîner des travaux conséquents de mise à jour de nos logiciels métier.

Malgré la charge de travail importante, **notre mission** reste la même: garantir les droits et la satisfaction de notre clientèle, renseigner la population jurassienne et être reconnus comme une référence dynamique, efficace et entrepreneuriale dans le domaine des assurances sociales. Être au service de la population et de l'économie jurassienne représente un défi quotidien que nous nous plaisons à relever et qui a pris un tout autre sens depuis deux ans. Notre travail est vu et apprécié différemment que par le passé, ce qui nous réjouit tout particulièrement. D'un simple service administratif, nous sommes devenus un vrai partenaire!

Soutien financier

En 2021 nous avons souhaité soutenir nos affiliés, en maintenant le taux de cotisation des allocations familiales à 2.65 %, malgré l'augmentation des prestations décidée par le Parlement jurassien dès 2020. Ce taux ne couvre pas nos

charges, mais nous avons préféré puiser dans nos réserves afin de soutenir les employeurs et indépendants jurassiens en cette période difficile et montrer notre solidarité envers nos affiliés. Aucune inquiétude cependant, nos réserves restent largement supérieures au minimum imposé par les dispositions légales fédérales et notre caisse d'allocations familiales peut être qualifiée de saine!

Travail d'équipe

Le succès de nos institutions, année après année, est lié au fort engagement de notre personnel et à son identification envers nos valeurs: compétence, dynamisme, loyauté, proximité, bien-être et vivre en groupe. Je tiens à remercier toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs, qui par leur travail, ont permis de répondre aux différentes sollicitations et satisfaire aux attentes. Derrière chaque décision se cache une personne fortement engagée en faveur des assurances sociales, j'en suis convaincu. Ces deux dernières années n'ont pas été faciles, mais elles ont démontré la formidable capacité d'adaptation du personnel.

Je remercie également vivement la commission de gestion, pour son travail de conseil et de surveillance, ainsi que Madame la Ministre Nathalie Barthoulot, pour son soutien et sa confiance. Je n'oublie pas les organes d'application et de surveillance, ainsi que les offices fédéraux, services cantonaux et communaux, avec qui nous collaborons dans notre travail quotidien.

Pour terminer, je souhaite adresser un grand MERCI à nos fidèles affiliés, nos bénéficiaires de prestations et nos partenaires qui nous accompagnent tout au long de l'année. Soyez persuadés que nous avons tout mis en œuvre afin de vous servir au mieux et le plus rapidement possible durant l'année 2021 et que nous le ferons également dans le futur.

Michel Kottelat



2021

RAPPORT
ANNUEL

II. Organisation





1. LÉGISLATION, SURVEILLANCE, RÉVISION ET ORGANES D'APPLICATION

Législation

L'activité de nos institutions est régie essentiellement par le droit fédéral en matière d'assurances sociales et le droit cantonal y relatif.

Nos tâches principales résident dans l'application des législations en matière d'assurance-vieillesse et survivants (AVS), d'assurance-invalidité (AI), de prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (PC), d'assurance-chômage (AC), d'allocations familiales (AF), d'allocations pour perte de gain (APG) et, depuis le 1^{er} juillet 2021, de prestations transitoires pour les chômeurs âgés (Pträ).

D'autres tâches nous sont également confiées dans des domaines qui ne relèvent pas prioritairement de notre compétence. Il s'agit de l'information et du contrôle de l'affiliation des employeurs en matière de prévoyance professionnelle, d'assurance accident et d'assurance-maladie, pour laquelle nous exécutons encore le système de réduction des primes. Nous assurons également la perception de la contribution due par les employeurs en application de la loi concernant le fonds pour le soutien aux formations professionnelles.

Depuis 2020, le versement des allocations pour perte de gain liées à la COVID-19 nous a aussi été confié. A noter que la législation a également élargi les conditions d'accès aux indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT) prévues par la loi sur l'assurance-chômage, dont le versement échoit à la caisse publique de chômage.

Surveillance

La surveillance de la Caisse de compensation du canton du Jura incombe au Gouvernement, par le biais du Département de l'intérieur, dont la cheffe est Madame la Ministre Nathalie Barthoulot.

La commission de gestion de la Caisse de compensation du canton du Jura est chargée de veiller au bon fonctionnement de cette institution.

Révision des institutions

La Caisse de compensation du canton du Jura et la Caisse d'allocations familiales du canton du Jura doivent être révisées deux fois par an par un bureau de révision reconnu par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). La révision doit s'étendre à la comptabilité et à l'application du droit.

Le Gouvernement a désigné la Fiduciaire Muller Christe & Associés SA, à Neuchâtel, en qualité d'organe de révision de nos institutions.

La Caisse publique de chômage de la République et Canton du Jura est révisée au niveau comptable une fois par an et au niveau matériel une fois tous les deux ans par le SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie).

L'Office de l'assurance-invalidité du canton du Jura est révisé annuellement au niveau comptable par le bureau de révision désigné par le Gouvernement. D'autre part, l'OFAS procède annuellement à un audit du droit matériel.

Organes d'application

Différentes lois cantonales ont permis la création des quatre entités suivantes qui ont leur siège à Saignelégier:

- la Caisse de compensation du canton du Jura (CCJU)
- la Caisse d'allocations familiales du canton du Jura (CCAF)
- la Caisse publique de chômage de la République et Canton du Jura (CPAC)
- l'Office cantonal de l'assurance-invalidité (OAI).

Organes auxiliaires: les agences communales AVS

Les agences communales AVS ont pleinement rempli leur rôle durant l'année 2021 en accomplissant comme à l'accoutumée les tâches qui leur sont dévolues selon l'application des lois sociales. Elles garantissent une information de qualité et de proximité.

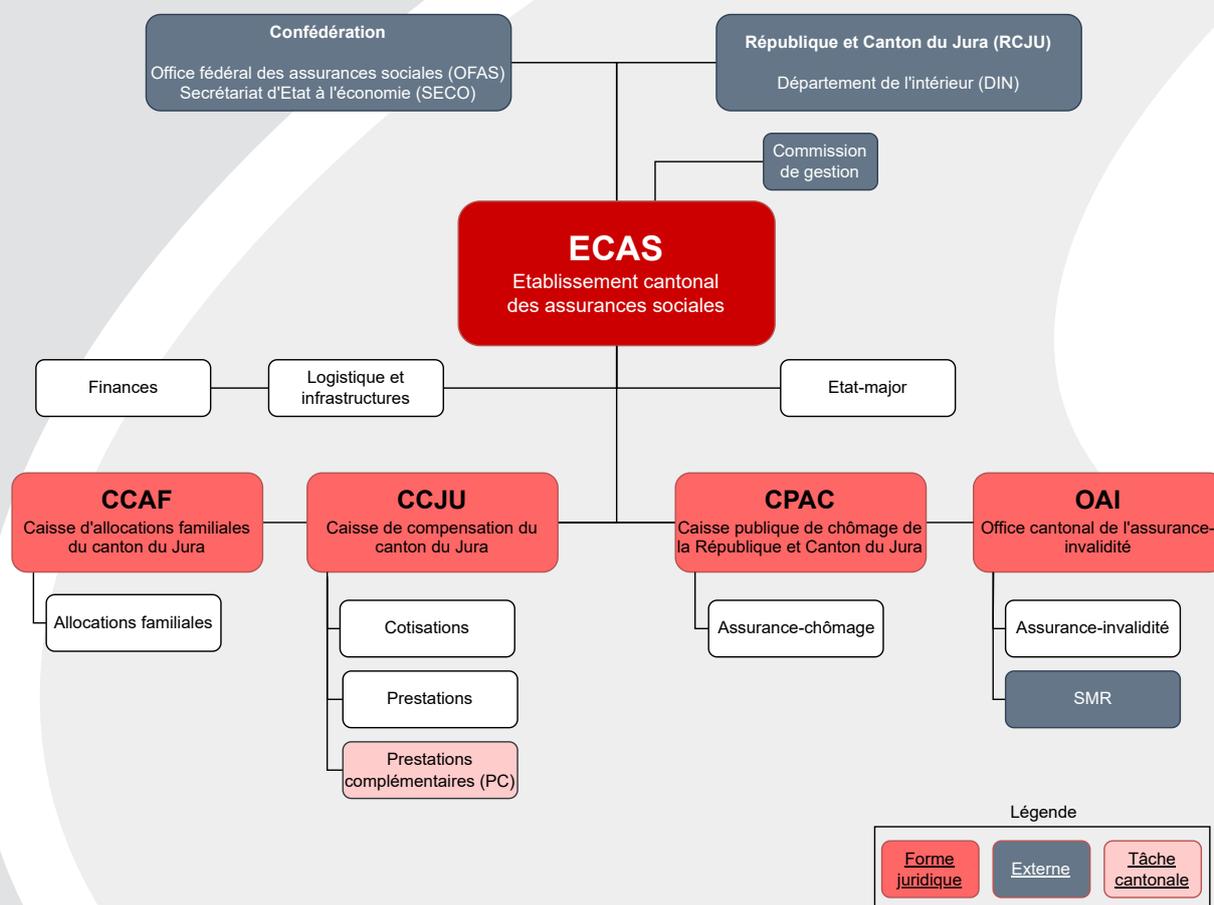
Quatre agences ont changé de titulaire en 2021 :

Commune	Ancien agent	Nouvel agent	Date
Rossemaison	Corinne Gagnebin	Taulant Osdautaj	01.02.2021
Courgenay	Laure Dargier	Jenny Cuna	01.03.2021
Les Bois	Sabine Egger	Marlyse Jobin	01.05.2021
Dampfreux	Béatrice Gerster	Isaline Henry	01.10.2021

2. ORGANIGRAMME

Durant l'année 2021, l'organigramme a été complètement remanié afin de refléter de manière plus évidente et claire les liens organisationnels entre nos quatre institutions. Il fait partie intégrante du « Règlement de la Caisse de compensation du canton du Jura » qui a été validé le 5 juillet 2021 par Madame la Ministre Nathalie Barthoulot.

L'Etablissement cantonal des assurances sociales, institution publique de caractère autonome, se compose de quatre institutions (CCAF, CCJU, CPAC, OAI) et de trois services transverses (Finances, Logistique et infrastructures, Etat-major).



3. MISSION

D'un point de vue institutionnel, nos missions principales sont les suivantes :

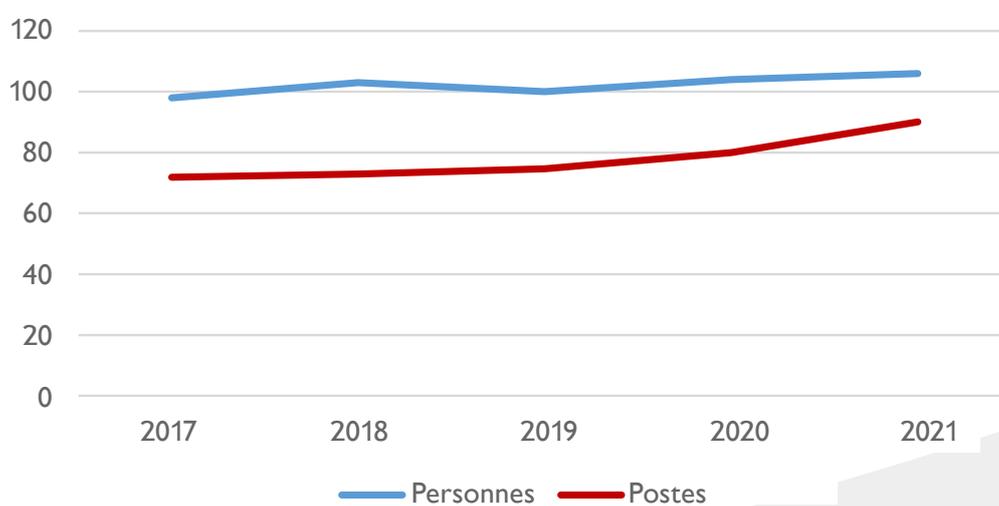
- Mettre en œuvre les changements légaux, technologiques et organisationnels à venir tout en garantissant les droits et la satisfaction de notre clientèle ;
- Renseigner la population jurassienne sur toutes ses demandes en lien avec les assurances sociales ;
- Être reconnu comme une référence dynamique, efficace et entrepreneuriale dans le domaine des assurances sociales.

4. NOS INSTITUTIONS EN UN COUP D'ŒIL

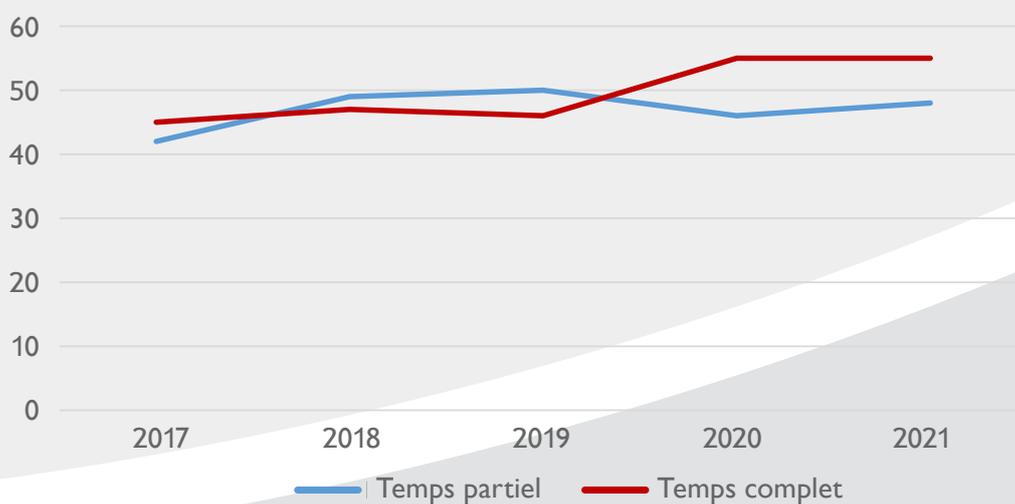
4.1 CHIFFRES CLÉS

Nos institutions peuvent compter sur 106 collaborateurs répartis sur 90 postes à temps complet, ce qui représente un taux moyen d'occupation de 85%.

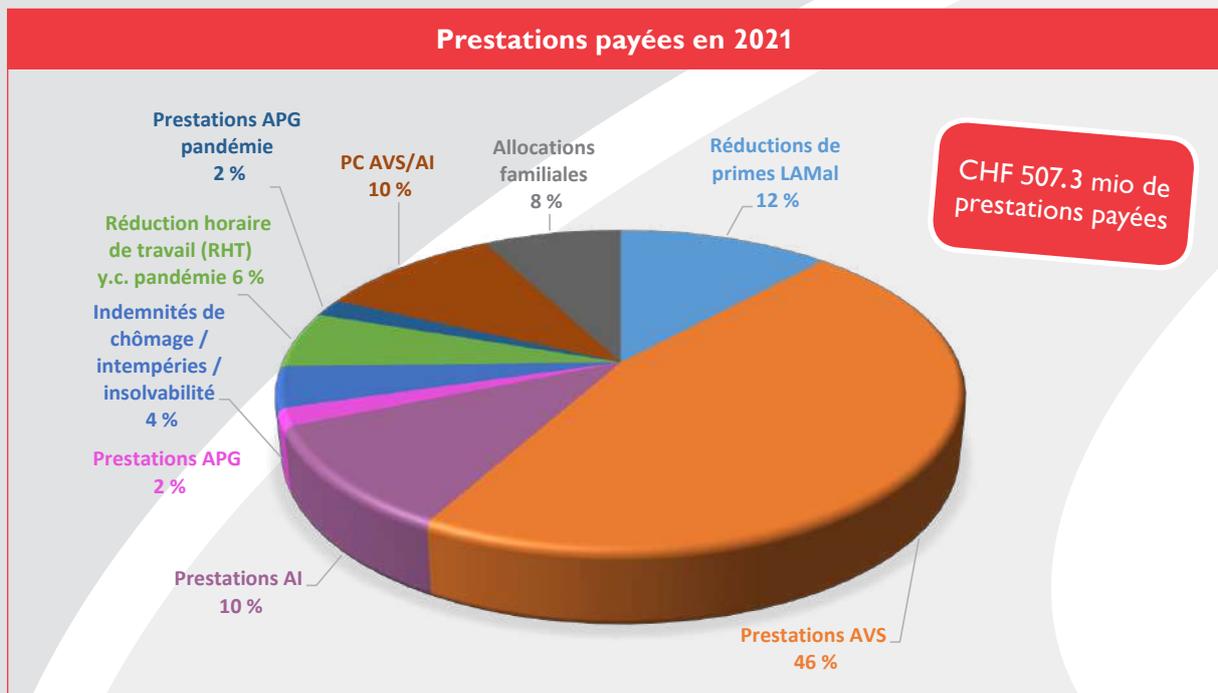
Evolution du nombre de collaborateurs et de postes de 2017 à 2021



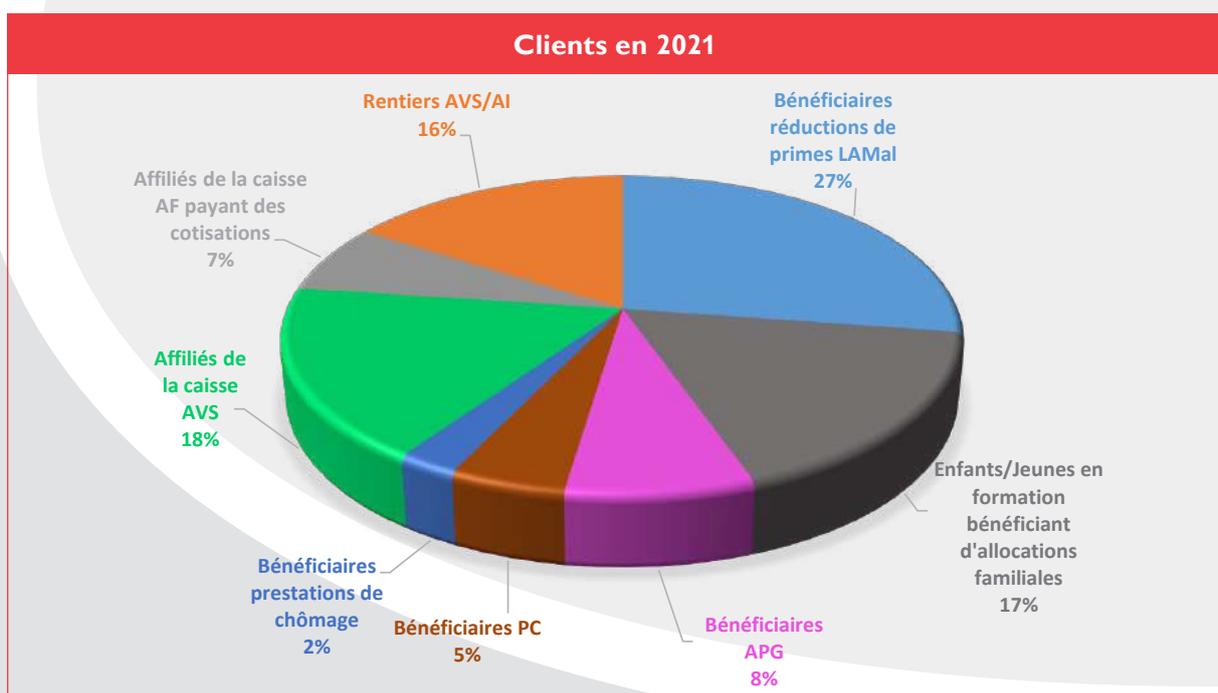
Evolution des postes à temps complet et partiel de 2017 à 2021



Nos assurés ont touché des prestations à hauteur de CHF 507.3 mio pour l'année 2021.



Le nombre de nos clients est réparti de la manière suivante:



4.2 CADRE LÉGAL: LES NOUVEAUTÉS MAJEURES 2021

Disposition légale	Entrée en vigueur	Description de la modification
LACI	01.07.2021	Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité. Les assurés/clients revendiquant l'indemnité de chômage doivent s'inscrire auprès de l'Office régional de placement (ORP) et non à la commune de domicile comme par le passé.
LAI	01.01.2021	Loi fédérale sur l'assurance-invalidité. Suite à l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches, des modifications interviennent dans le domaine de l'AI: le versement de l'allocation pour impotent aux assurés mineurs n'est suspendu qu'à partir d'un mois civil entier d'hospitalisation et peut même être maintenu au-delà du mois si l'établissement hospitalier confirme que la présence régulière des parents est indispensable et effective. De même, si un enfant séjourne dans un home, l'allocation pour impotent continue à être versée si les parents financent ce séjour.
LAPG	01.01.2021	Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain. Le taux de cotisations est augmenté à 0.5 % et il est introduit un congé paternité de deux semaines aux pères exerçant une activité lucrative.
LAPG	01.07.2021	Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain. Mise en place de l'allocation de prise en charge d'un enfant gravement malade (APC) donnant droit à 98 indemnités journalières au maximum pour les parents devant interrompre leur activité lucrative. Introduction de la prolongation du versement de 56 jours au maximum de l'allocation de maternité en cas d'hospitalisation prolongée du nouveau-né.
LAVS	01.01.2021	Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants. Le montant des rentes est passé de CHF 1'185 à CHF 1'195 pour la rente minimale et de CHF 2'370 à CHF 2'390 pour la rente maximale. Du fait de l'augmentation du taux de cotisations aux allocations pour perte de gain (APG), le taux de cotisations paritaires est relevé à 10.6 %, celui des cotisations personnelles à 10 % et la cotisation minimale à CHF 503.
LPC	01.01.2021	Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI. Révision globale du droit des prestations complémentaires. Il s'agit d'un projet d'envergure en discussion aux chambres fédérales depuis plusieurs années.
LPtra	01.07.2021	Loi fédérale sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés. Son application a été confiée aux organes PC cantonaux. Il s'agit d'une prestation financière allouée aux chômeurs âgés arrivant en fin de droit dans l'assurance-chômage.



4.3 COMMUNICATION – ÉVÉNEMENTS

4.3.1 NOUVEAU RÈGLEMENT

Fort du constat que l'organisation structurelle de la caisse de compensation devait être mise au goût du jour et simplifiée autant pour nos interlocuteurs externes qu'internes, la direction a désiré non seulement moderniser, mais surtout restructurer le règlement de la CCJU ainsi que l'organigramme faisant partie intégrante dudit règlement.

Le terme ECAS, Etablissement cantonal des assurances sociales, a été retenu afin de nommer l'intégralité de nos institutions. Cette terminologie, déjà usitée dans d'autres cantons, préfigure les modifications à venir du droit fédéral (modernisation de la surveillance dans le 1^{er} pilier et optimisation dans le 2^e pilier de la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité).

L'ECAS regroupe ainsi les quatre entités juridiques:

- Caisse d'allocations familiales du canton du Jura
- Caisse de compensation du canton du Jura
- Caisse publique de chômage de la République et Canton du Jura
- Office cantonal de l'assurance-invalidité

ainsi que trois services transverses:

- Finances
- Logistique et infrastructures
- Etat-major.

ECAS n'a pas encore été diffusé à l'externe et sera au centre de plusieurs projets en 2022, à savoir la création d'un nouveau logo et d'une nouvelle charte graphique.

Tous ces changements s'inscrivent non seulement dans une volonté de clarté afin de mieux communiquer à notre clientèle sur l'ensemble des assurances sociales représentées par l'ECAS, mais également afin de fédérer les collaborateurs des quatre institutions autour d'un nom commun, d'une identité et d'une vision unique.

4.3.2 PRIX DE LA RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE

Le concept du prix de la réadaptation professionnelle 2021 a été complètement repensé après une édition 2020 annulée en raison de la pandémie. Toutes les manifestations étant toujours sous le joug d'annulation de dernière minute et ayant la volonté de promouvoir le travail de l'Office AI, le prix 2021 a été construit sur la base de la réalisation d'un film professionnel.

Trois prix ont été décernés pour 2021 :

- **Prix assuré:** M. Denis Moritz, ingénieur indépendant chez ZMO Ingénieur conseils Sàrl à Delémont;
- **Prix assuré-Suva:** M. Christian Meyer, Coordinateur d'infrastructure chez Preci-Dip à Delémont;
- **Prix employeur:** ETA à Boncourt.

Les trois lauréats ont été filmés sur leur lieu de travail afin de contextualiser leurs activités professionnelles respectives durant leur réadaptation. Leurs portraits ont été ensuite complétés par des interviews réalisées par M. Lionel Frésard.

Ce film a permis de mettre en lumière le parcours professionnel de nos lauréats qui ne ressemblent pas toujours à un long fleuve tranquille. Après une atteinte à leur santé, l'exercice de leur activité n'est plus toujours possible ou différemment. L'objectif du film était dès lors de mettre un accent prioritaire sur leur parcours de vie et également sur les valeurs humaines de tous les partenaires en présence.

Lien pour la vidéo :



Réalisation des interviews par Lionel Frésard



Christian Meyer



Denis Moritz



4.3.3 JUBILAIRES & RETRAITÉS

Jubilaires

La CCJU est heureuse de pouvoir compter sur un personnel non seulement compétent mais également fidèle. Preuve en sont les 14 jubilaires de l'année 2021 qui fêtent leurs 10, 20, 25, 30, 35 et même 40 ans d'activité!

Cela représente un cumul de 315 années de travail. Ce savoir-faire et cette fidélité font la fierté de nos institutions.

Nos remerciements les plus sincères leur sont adressés: bravo et merci!

10 ans d'activité

Anou Erba
Amélie Mercier
Claude Chavanne
Jean-François Milani
Kévin Farine

30 ans d'activité

Nathalie Marchand
Raphaël Bilat
Catherine Paratte
Christiane Torche

20 ans d'activité

Véronique Dubois

35 ans d'activité

Isabelle Ramos

25 ans d'activité

Anne Sajelschnik
Christophe Vonlanthen

40 ans d'activité

Jean-François Rothenbühler



Jubilaires de l'année 2021 (manque Catherine Paratte et Christiane Torche).

Retraités

L'année 2021 n'a été marquée par aucun départ en retraite.



2021

RAPPORT
ANNUEL

III. Rétrospective de nos institutions



1. SERVICES TRANSVERSES

1.1 FINANCES

Mission

- Tenir la comptabilité générale et les comptabilités auxiliaires;
- Contrôler l'encaissement et la mise en compte des cotisations;
- Gérer le contentieux;
- Elaborer les budgets;
- Etablir les statistiques comptables;
- Gérer les placements.

En faveur de:

- La caisse de compensation AVS
- La caisse d'allocations familiales
- L'office des assurances sociales

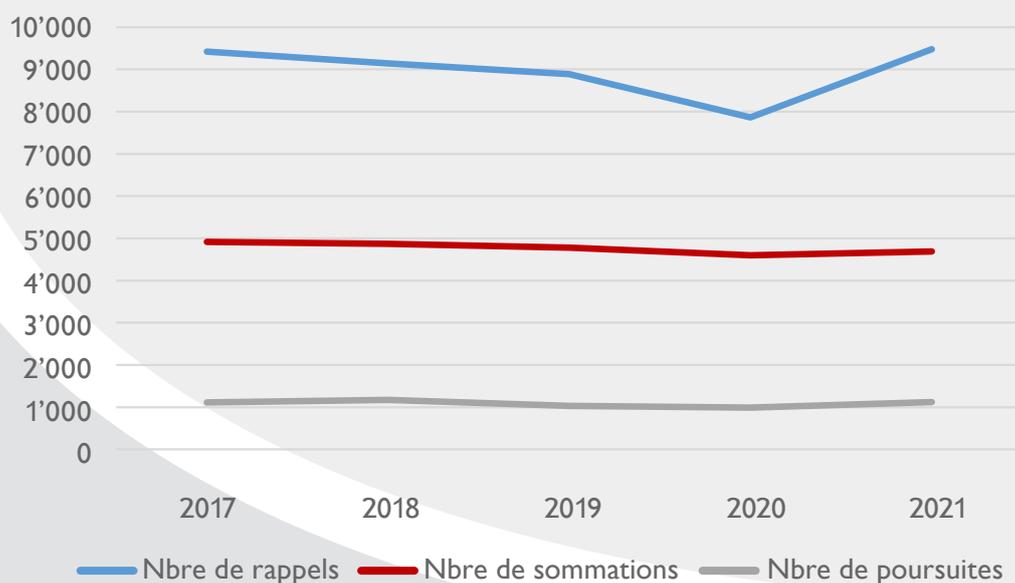
- L'office de l'assurance-invalidité
- La caisse publique de chômage
- Le fonds de surcompensation jurassien en matière d'allocations familiales.

2021 en bref

L'année 2021 a été marquée par un retour à la normale au niveau de l'encaissement des cotisations et du contentieux et ce, malgré un environnement financier toujours perturbé par la pandémie.

Nous avons également dû, en parallèle à nos tâches courantes, effectuer les travaux de développement et de mise en place d'un nouvel environnement informatique pour la tenue de la comptabilité générale des différentes institutions, avec une entrée en production au 1^{er} janvier 2022.

Evolution du contentieux de 2017 à 2021



1.2 LOGISTIQUE ET INFRASTRUCTURES

Mission

- Accueillir les clients et les mettre en relation avec le bon interlocuteur, par téléphone ou lors de visites à la réception;
- Scanner le courrier entrant, l'indexer et le distribuer, expédier le courrier sortant, ainsi que gérer la base de données des partenaires;
- Mettre à disposition le matériel nécessaire et des locaux accueillants;
- Maintenir un environnement informatique fiable et performant, assister les utilisateurs.

2021 en bref

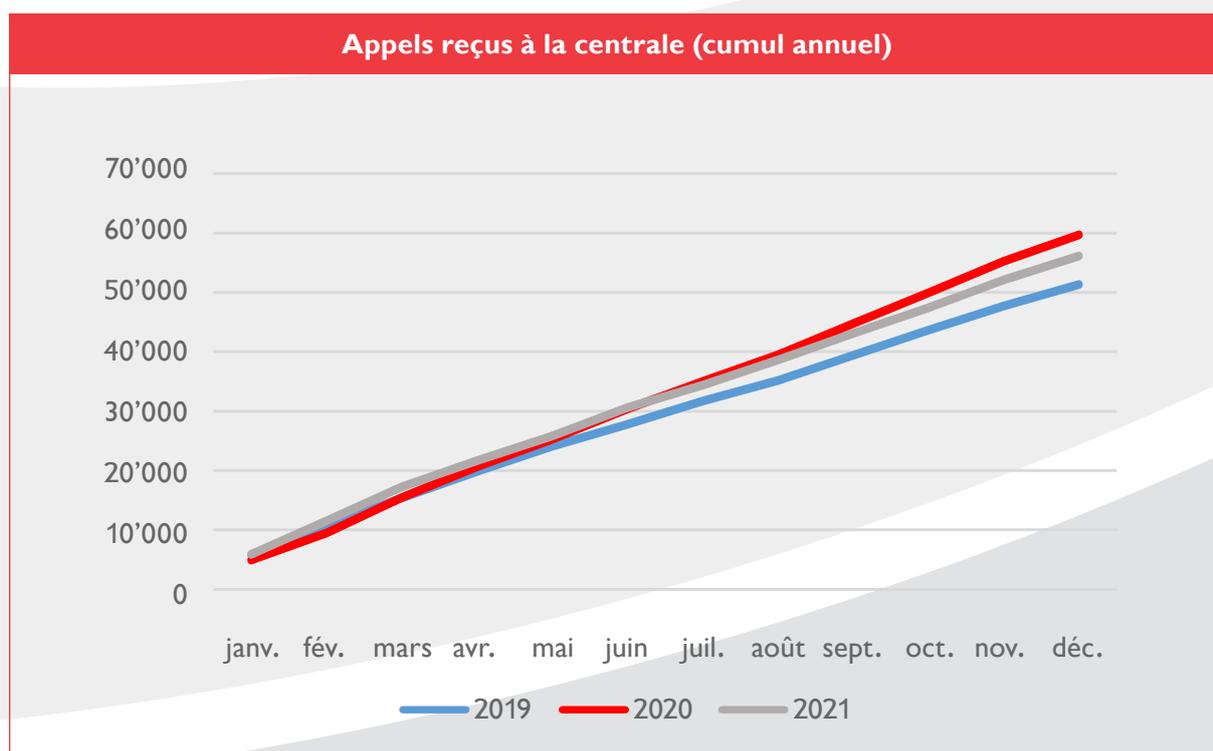
Notre réception a vu le nombre de ses appels téléphoniques augmenter d'environ 9 000 en

2020. Toutefois, la tendance est repartie à la baisse en 2021 mais reste encore élevée par rapport à l'année précédant la pandémie.

Notre administration sans papier s'est montrée performante notamment grâce au personnel de l'atelier de scannage qui a travaillé en présentiel toute l'année afin de permettre aux gestionnaires de dossiers d'effectuer l'entier de leurs tâches à domicile dans le cadre de la pandémie.

L'ensemble des bureaux au sein de nos locaux a été réaménagé afin de promouvoir la santé de notre personnel et développer ainsi l'ergonomie des places de travail.

Plusieurs migrations informatiques ont été réalisées, plus particulièrement dans le domaine AI, les finances ainsi que le portail interne à nos institutions.





1.3 ETAT-MAJOR

Mission

- Assister la direction dans les tâches administratives en assurant un suivi de qualité avec ses différents partenaires;
- Veiller à l'application du droit matériel, soutenir la direction et les services dans les affaires juridiques et accomplir les tâches et mandats de l'Office des assurances sociales (ASS) dans les processus législatifs et parlementaires;
- Assurer une politique des ressources humaines cohérente favorisant le développement du personnel dans son activité quotidienne;
- Promouvoir la communication interne et externe;
- Garantir une description des processus, ainsi que la mise à disposition des outils nécessaires à la gestion des risques.

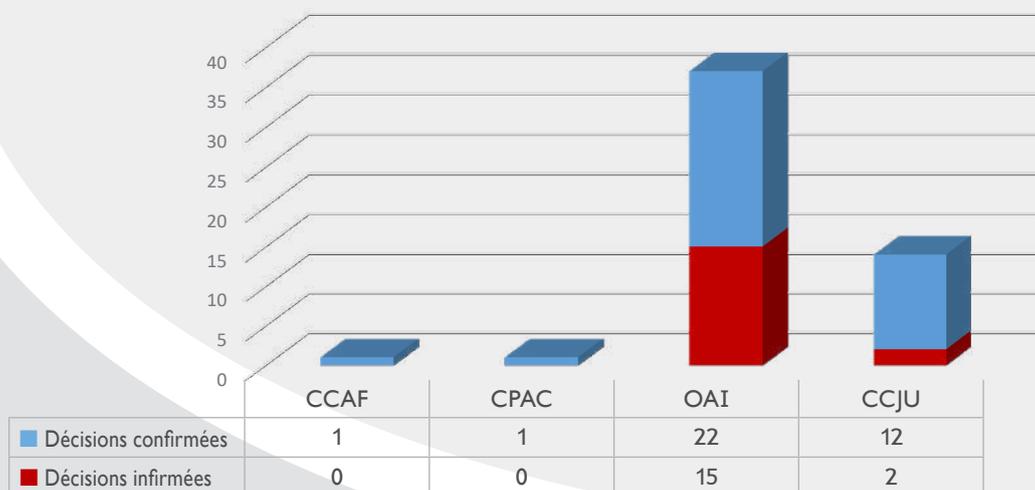
2021 en bref

Le contentieux judiciaire touche essentiellement l'assurance-invalidité avec près de 70% des arrêts rendus. Cette matière comporte une composante médicale et une grande latitude d'appréciation du cas particulier, ce qui explique la part plus élevée d'admission des recours que dans les autres domaines. Les arrêts rendus envers la CCJU concernent les cas de réparation du dommage selon l'art. 52 LAVS (sept arrêts) et les prestations complémentaires (sept arrêts).

Dans le cadre du management qualité, un accent particulier a été mis sur l'amélioration continue afin de donner une dynamique positive aux changements avec la possibilité d'annoncer facilement des propositions.

Des audits juridique et qualité sont réalisés chaque année à l'interne. En 2021, ce sont l'instruction, la réadaptation et l'administration à l'office AI qui ont été audités.

Arrêts rendus par les tribunaux par institution



Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'égalité salariale, nous avons procédé à l'analyse des salaires, en fonction du sexe, dans le but d'éliminer les éventuels écarts salariaux injustifiés entre femmes et hommes. Le résultat de cette analyse démontre que nous sommes considérés comme « bons élèves » et qu'il n'y a pas d'effet lié au sexe au niveau de l'égalité salariale au sein de nos institutions.

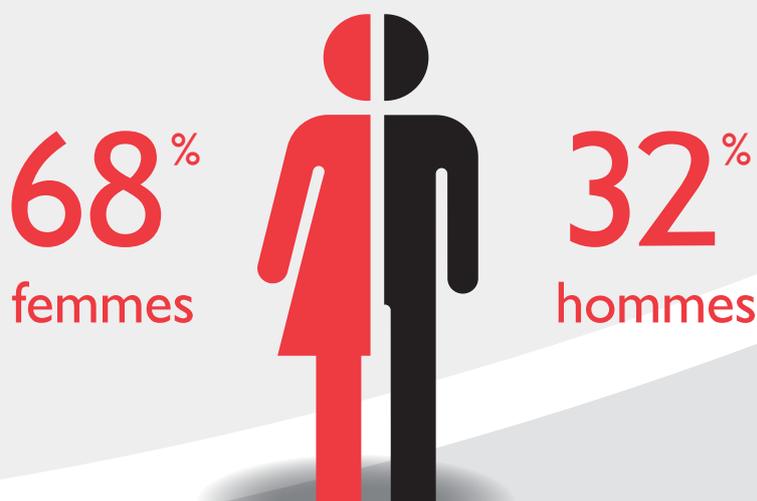
Les travaux liés à une nouvelle politique de rémunération qui repose sur trois piliers, à savoir la rationalité budgétaire, la compétitivité externe et l'équité interne ont été réalisés durant l'année 2021, pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022. Le projet comprend un répertoire des fonctions, une classification et une nouvelle grille des salaires. En parallèle, la réglementation du personnel a été revue et

modernisée avec notamment l'introduction du télétravail hors pandémie.

L'organisation de journées découverte du métier d'employé-e de commerce au sein de nos institutions a rencontré un franc succès et a débouché sur plusieurs candidatures pour la place d'apprentissage 2022, permettant l'engagement d'un nouvel apprenti.

L'accueil de deux personnes dans le cadre de mesures AI a été couronné de succès et a abouti à la conclusion de contrats de travail. Par ce biais nous participons activement à l'insertion et la réinsertion professionnelles. Nous accueillons également régulièrement, dans le cadre de programmes d'occupation, des personnes en fin de droit de chômage afin de les aider à retrouver un emploi.

Répartition Femme / Homme



2. CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Mission

- Déterminer le droit et verser les allocations familiales aux salariés, aux indépendants, aux travailleurs agricoles, aux agriculteurs indépendants et aux personnes sans activité lucrative;
- Renseigner les assurés et les affiliés sur les allocations familiales.

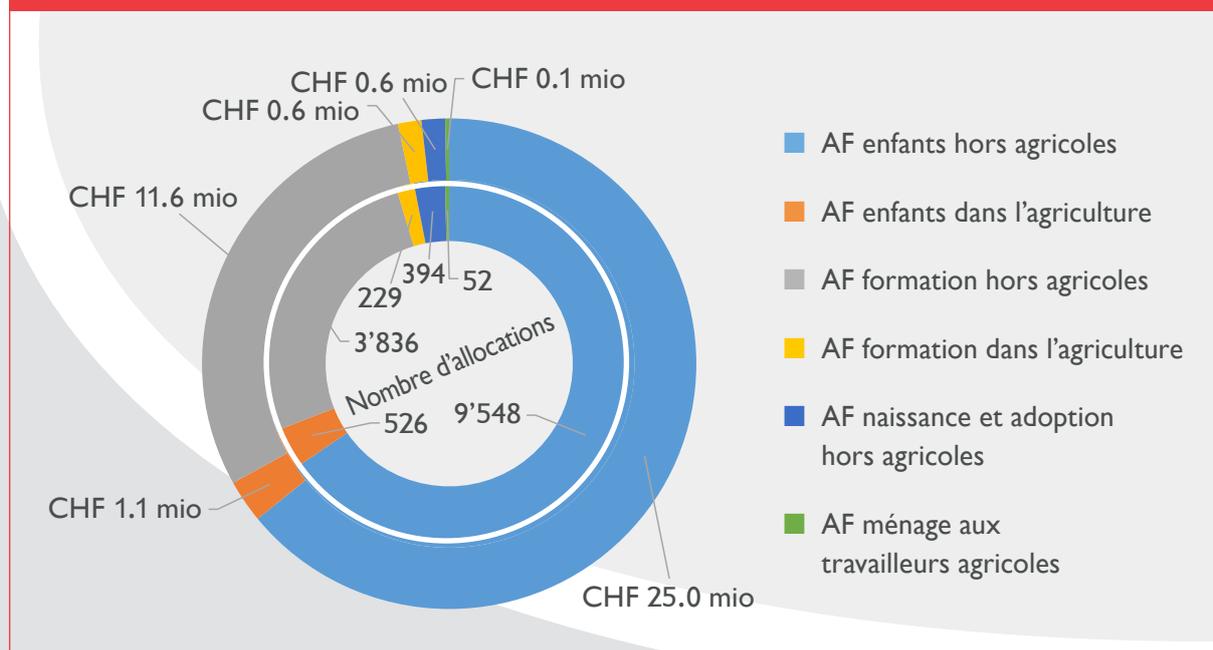
2021 en bref

Avec la modification du 27 octobre 2021 de la loi introductive jurassienne sur les allocations familiales, le Parlement jurassien a voulu combler un non-droit qui subsistait concernant le versement de l'allocation de naissance ou d'adoption au niveau fédéral.

En effet, le changement apporté à la loi fédérale sur les allocations familiales au mois d'août 2020 n'a permis de corriger qu'une lacune pour les mères, mais pas pour les pères. Ainsi, dans le cas d'un père au chômage, si la mère ne travaille pas ou si elle exerce une activité lucrative dans un autre canton qui ne connaît pas l'allocation de naissance ou d'adoption, la prestation ne pouvait pas lui être versée.

A partir de 2022, cette situation n'arrivera plus. Dans tous les cas où une personne est au chômage et dont le conjoint ne peut pas recevoir l'allocation de naissance ou d'adoption sur la base d'une autre réglementation, celle-ci lui sera accordée comme non-active.

Répartition des AF en 2021 par genre et en CHF



3. CAISSE DE COMPENSATION

3.1 COTISATIONS

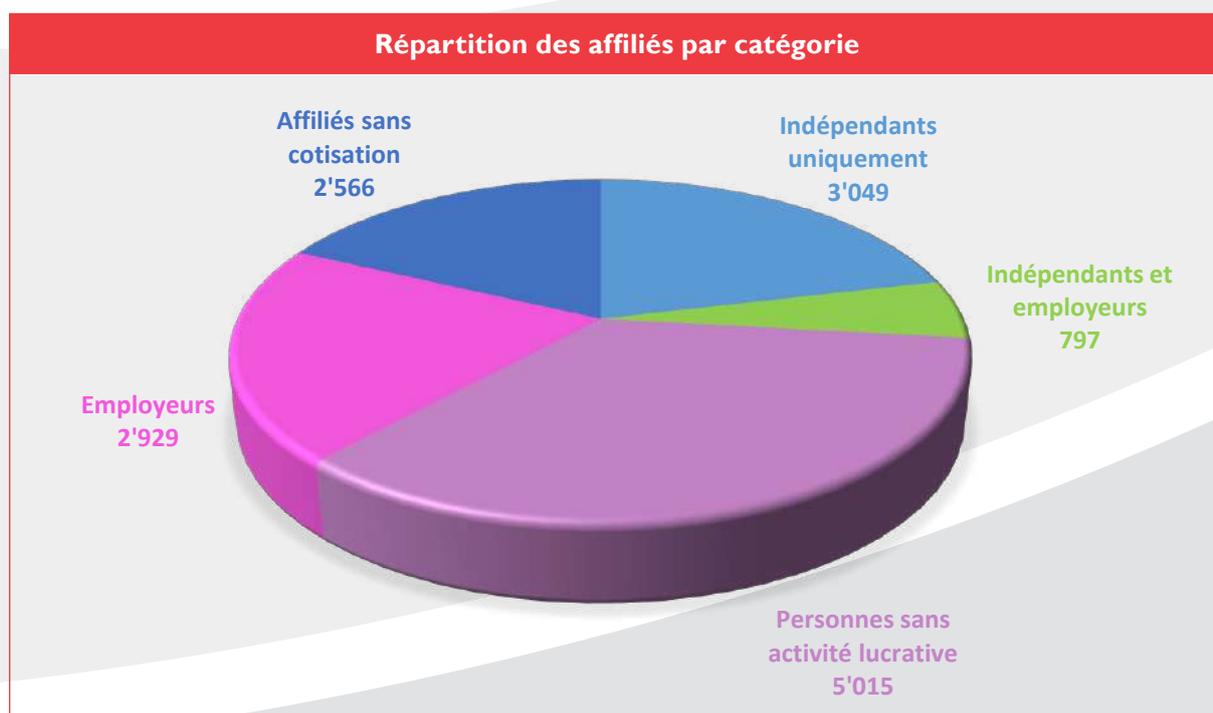
Mission

- Contrôler que toute personne ou employeur soumis à cotisations selon les dispositions légales soit effectivement affilié à une caisse de compensation;
- Rendre des décisions d'affiliation et de cotisations dans le respect des dispositions légales pour toute personne ou employeur affilié à notre caisse de compensation.

2021 en bref

La persistance de la crise sanitaire liée à la COVID-19 a impacté notre service qui a réceptionné énormément de demandes d'adaptation des acomptes de cotisations, tant personnelles que paritaires, facturées à nos affiliés.

Au cours de l'année, la caisse de compensation a enregistré 1'728 nouveaux affiliés (dont 390 indépendants) et en a radié 1'701 (dont 242 indépendants). Ainsi, le nombre total des affiliés est de 14'356 au 31.12.2021.



3.1.1 CONTRÔLES D'EMPLOYEURS ET RÉPARATION DES DOMMAGES

Mission

- Vérifier que les employeurs appliquent correctement les dispositions légales relatives aux salaires soumis à cotisations AVS/AI/APG par des contrôles périodiques auprès de ceux qui lui sont affiliés;
- Rechercher le paiement des cotisations impayées auprès des organes fautifs de l'employeur insolvable ou en faillite.

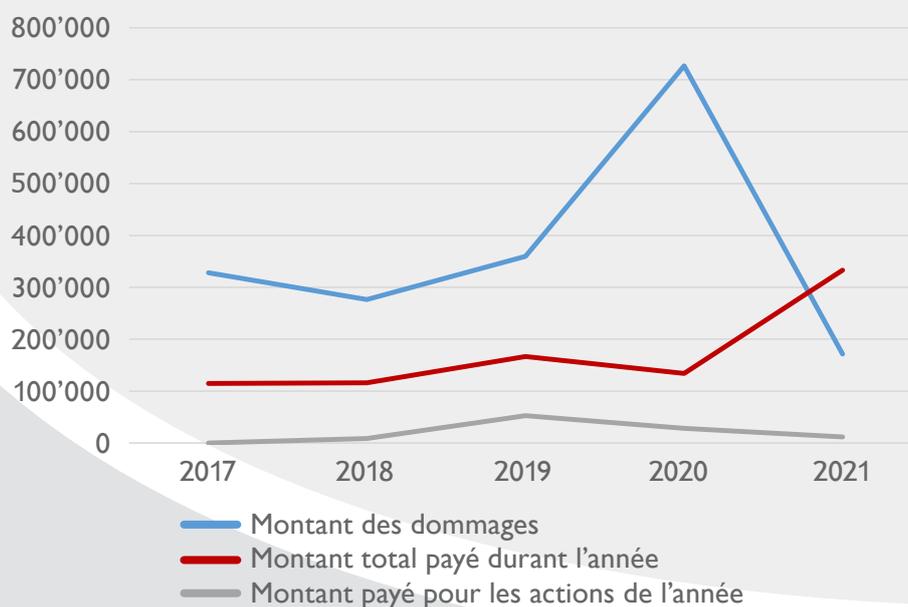
2021 en bref

Dans le cadre de la prolongation des mesures de protection sanitaire prescrites par l'Office fédéral de la santé publique, notre réviseur a conti-

nué, en début d'année 2021, à demander l'envoi des informations et des pièces comptables nécessaires au contrôle d'employeur. Avec l'amélioration de la situation, il a pu se rendre par la suite chez les employeurs pour lesquels le contrôle à distance n'avait pas pu être réalisé. La quasi-totalité des contrôles prévus pour l'année 2021 ont ainsi été effectués.

La responsabilité des organes de 18 sociétés insolvable a dû être recherchée en 2021 par la notification de 22 décisions de réparation du dommage. Le montant des cotisations concernées s'élève à CHF 171'439. Durant l'année, un montant total de CHF 333'073 a pu être récupéré par le biais de décisions de ce type, dont CHF 11'554 sur des décisions rendues en 2021.

Evolution des montants réclamés et payés de 2017 à 2020



3.2 PRESTATIONS

3.2.1 RENTES

Mission

- Traiter les demandes de rentes AVS et AI, ainsi que les allocations pour impotents AVS et AI;
- Verser les prestations AVS/AI en respectant le délai figurant dans les dispositions légales.

2021 en bref

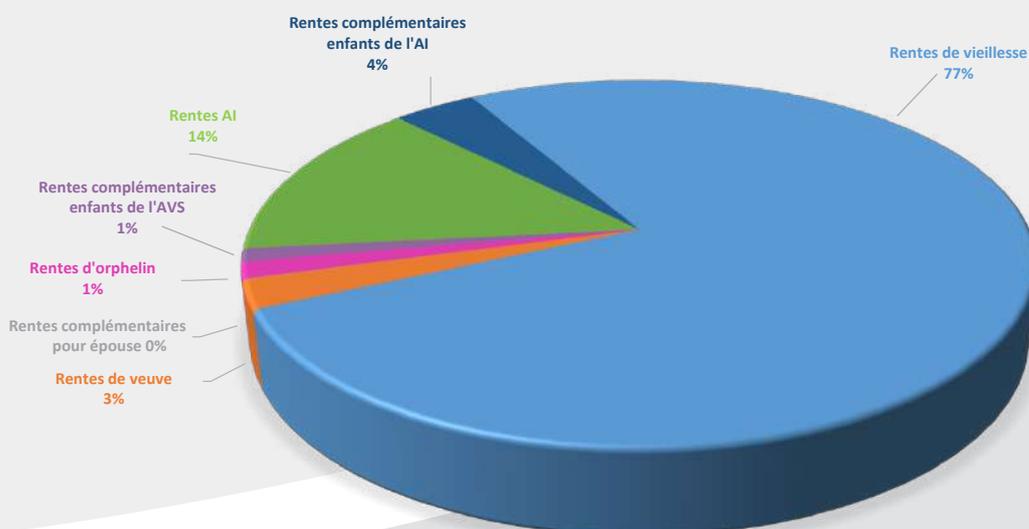
Cette année, 1'299 nouvelles demandes AVS et 332 AI ont été calculées. Les demandes AVS ont été réparties de la manière suivante:

- 91 rentes anticipées
- 1'108 rentes AVS à l'âge légal
- 94 rentes de survivants
- 6 rentes par ajournement.

La demande par anticipation permet d'obtenir une rente un ou deux ans avant l'âge légal, mais cette dernière sera réduite tout au long de la retraite. A l'inverse, un ajournement de un à cinq ans maximum après l'âge légal de la retraite permet d'obtenir une rente plus élevée tout au long de la retraite.

Nous avons procédé également à 279 calculs prévisionnels contre 215 l'année précédente. Ce calcul anticipé renseigne sur les montants que l'on peut prétendre à l'AVS ou à l'AI au moment de la survenance du droit. Pour ce faire, il faut remplir la demande de calcul d'une rente future et la remettre à la caisse de compensation compétente de l'assuré.

Répartition des prestations de l'AVS et l'AI, état au 31.12.2021, par catégorie de bénéficiaires d'un montant total de CHF 272 mio



3.2.2 RÉDUCTIONS DE PRIMES D'ASSURANCE-MALADIE (AMAL)

Mission

- Traiter les demandes de réductions de primes et contrôler l'obligation d'assurance-maladie.

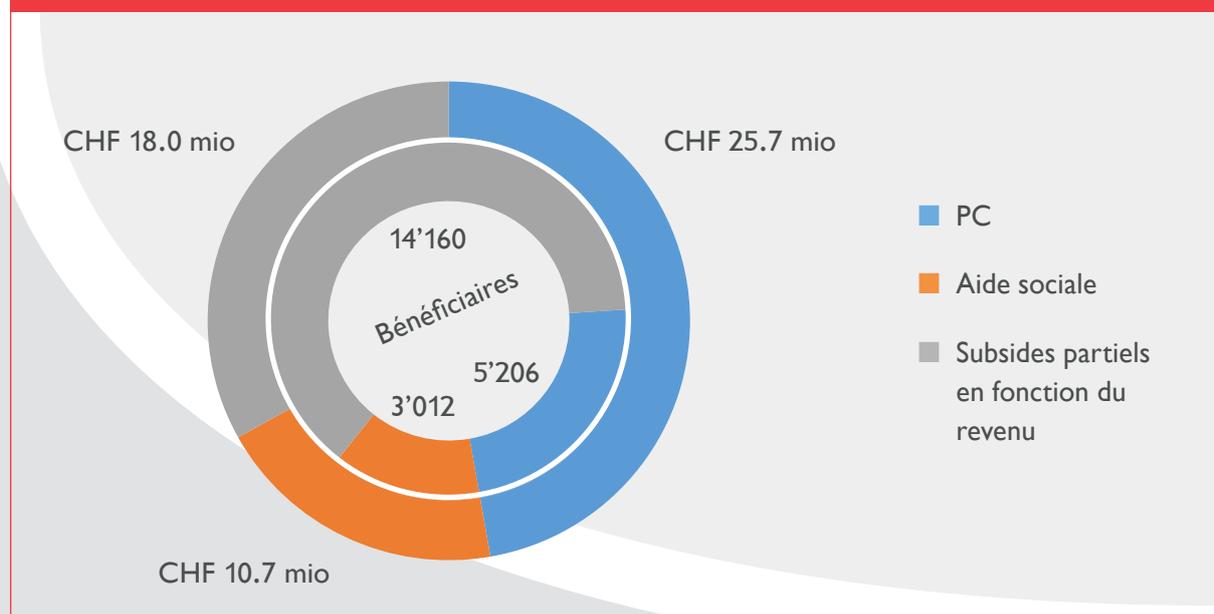
2021 en bref

Les limites de revenu déterminant (RDU) donnant droit aux réductions de primes sont restées les mêmes durant cet exercice. Toutefois, les montants alloués ont augmenté de plus de CHF 4 mio et sont passés cette année à CHF 54.4 mio contre CHF 50.3 mio l'année pré-

cédente. Une des raisons de cette augmentation s'explique par le fait que le nombre de bénéficiaires de réductions des primes AMal a augmenté de 2.2 % pour les personnes au bénéfice d'une prestation complémentaire (PC), de 3.5 % pour celles à l'aide sociale et de 4.5 % pour les subsidiés partiels en fonction du revenu.

Le montant qui a dû être payé aux assureurs pour les personnes avec cessation de paiement (ADB) a quant à lui augmenté de plus de 0.8 mio, soit de 18 %, pour atteindre cette année CHF 5.3 mio.

Répartition des réductions de primes d'assurance-maladie en 2021 par catégorie de bénéficiaires et en CHF



3.2.3 ALLOCATIONS PERTE DE GAIN (APG) ET INDEMNITÉS JOURNALIÈRES AI (IJAI)

Mission

- Calculer et payer les allocations pour perte de gain en cas de service, de maternité, de paternité et de prise en charge (APG/AMat/APat/APC);
- Calculer et payer les indemnités journalières AI (IJAI);
- Renseigner les assurés et les affiliés sur les APG/AMat/APat/APC et les IJAI.

2021 en bref

Cette année a été marquée à nouveau par les tâches importantes liées au versement des APG Covid, ainsi qu'aux nombreuses modifications des directives en la matière. Grâce à l'engagement de notre personnel, les paiements ont toujours pu être réalisés dans les meilleurs délais.

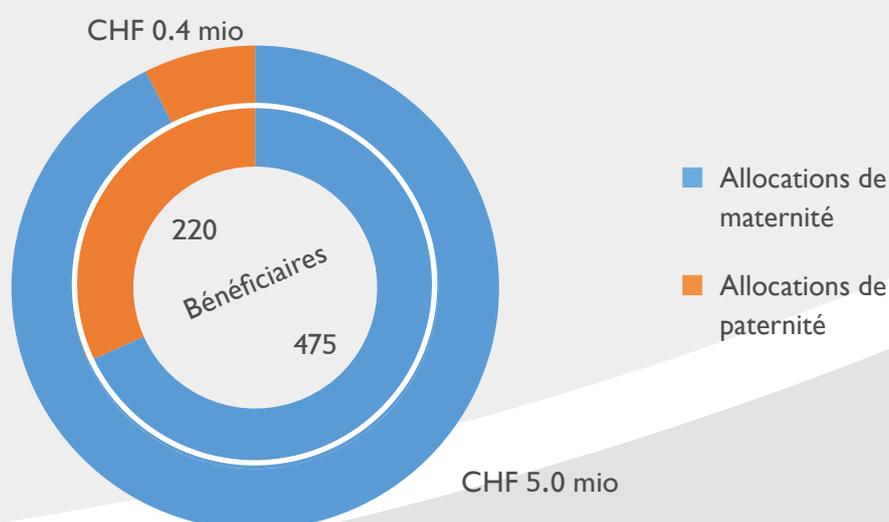
De plus, trois modifications de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain ont été mises en place en 2021:

- congé paternité aux pères exerçant une activité lucrative;
- allocation de prise en charge d'un enfant gravement malade;
- prolongation du versement de l'allocation de maternité en cas d'hospitalisation prolongée du nouveau-né.

Même si le nombre d'ayants droit touché par ces nouvelles dispositions légales est très faible, l'adaptation à ces changements a engendré un travail conséquent qui a été réalisé dans des délais très courts.

Nous avons enregistré moins de bénéficiaires d'allocations de paternité que d'allocations de maternité (différence de 54 %). Cela est en partie dû au fait que les deux semaines de congé paternité peuvent être prises dans un délai de 6 mois dès la naissance de l'enfant. Ainsi, il est constaté un effet de report, car beaucoup de décisions concernant des congés paternité pour des naissances durant le 2^e semestre 2021 ne seront prises qu'en 2022.

Répartition des allocations de maternité et de paternité en 2021 par catégorie de bénéficiaires et en CHF





3.3 PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Mission

- Garantir les besoins vitaux de la population jurassienne en traitant efficacement les demandes des assurés dans le respect des dispositions légales.

2021 en bref

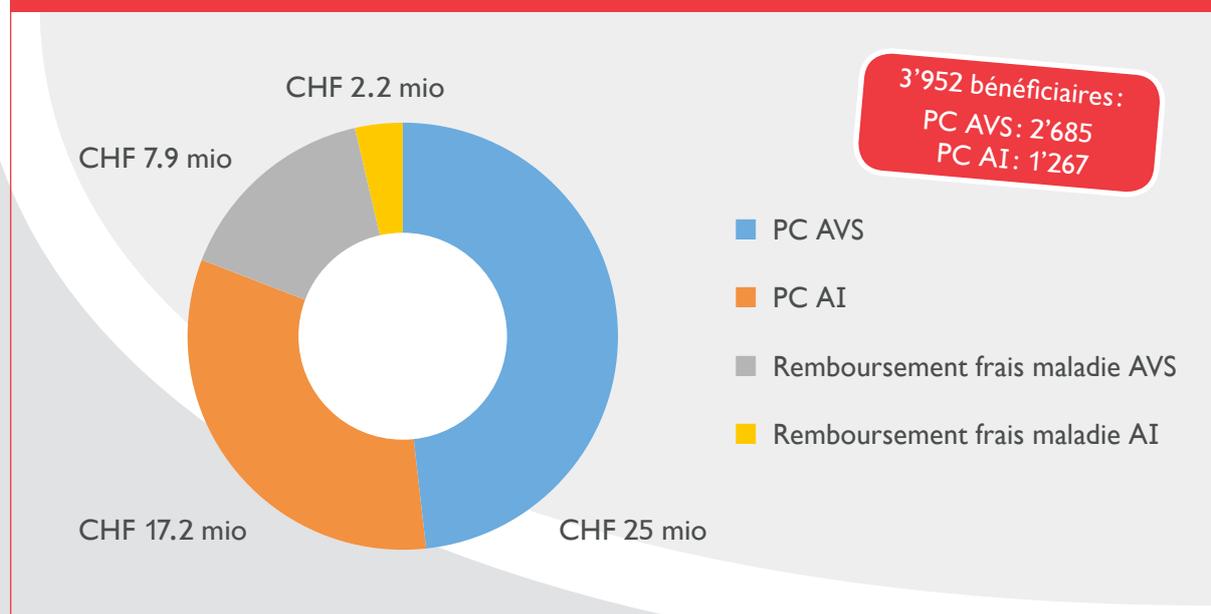
L'année a été rythmée par l'application du changement législatif en lien avec la « Réforme PC » qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. De nouvelles tâches administratives sont apparues et les systèmes informatiques ont été modifiés afin d'assurer une détermination du droit en accord avec les nouvelles et les anciennes dispositions légales. Tous les bénéficiaires d'une PC jurassienne en cours durant le mois de décembre 2020 se sont vu notifier une décision fixant leur droit au 1^{er} janvier 2021 et le paiement des prestations a été garanti pour

le cinquième jour ouvrable du mois de janvier 2021.

Notre service s'est également vu confier l'application au niveau cantonal de la nouvelle loi fédérale sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés dès le 1^{er} juillet 2021. Le nombre de cas à étudier durant ces six mois a été très peu élevé: 11 demandes seulement nous sont parvenues.

La recherche des meilleurs processus de travail en vue de garantir de bons délais de traitement des demandes pour la population jurassienne tout en intégrant d'importants changements et nouveautés sur les diverses bases légales ont été les défis relevés par notre personnel. La formation des nouveaux collaborateurs engagés afin de faire face à la masse de travail plus conséquente, en lien avec les nouvelles tâches à exécuter, a été un challenge supplémentaire pour l'équipe.

Répartition des PC en 2021 par catégorie de bénéficiaires et en CHF pour un montant total de CHF 52.3 mio



4. CAISSE DE CHÔMAGE

Mission

- Traiter efficacement les spécificités de notre clientèle, en déterminant le droit aux prestations de l'assurance-chômage et en versant ces dernières dans le respect des dispositions légales.

2021 en bref

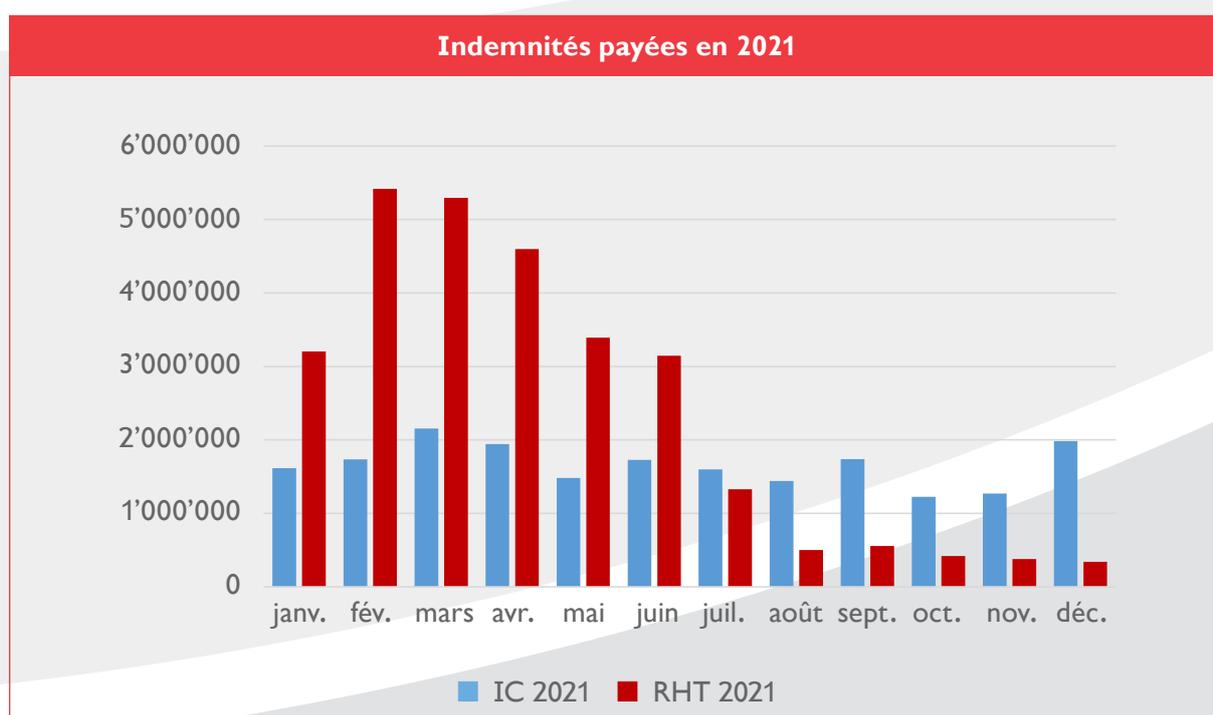
Les effets de la pandémie avec des RHT importantes se sont encore fait sentir jusqu'en juillet et il a fallu s'adapter à chaque nouvelle directive afin d'assurer le paiement des indemnités. L'objectif a toujours été de satisfaire les employeurs

et assurés jurassiens afin de les soutenir dans cette période particulière.

Les indemnités RHT ont ensuite diminué progressivement jusqu'à atteindre en décembre 2021 un niveau quasi similaire à celui de janvier 2020.

Durant l'année 2021, nous avons constaté une augmentation de 17% des bénéficiaires de l'indemnité de chômage.

Contrairement aux prévisions annoncées, l'indemnité en cas d'insolvabilité n'a pas explosé, étant même au plus bas des statistiques des cinq dernières années.





5. OFFICE DE L'ASSURANCE-INVALIDITÉ

5.1 INSTRUCTION

Mission

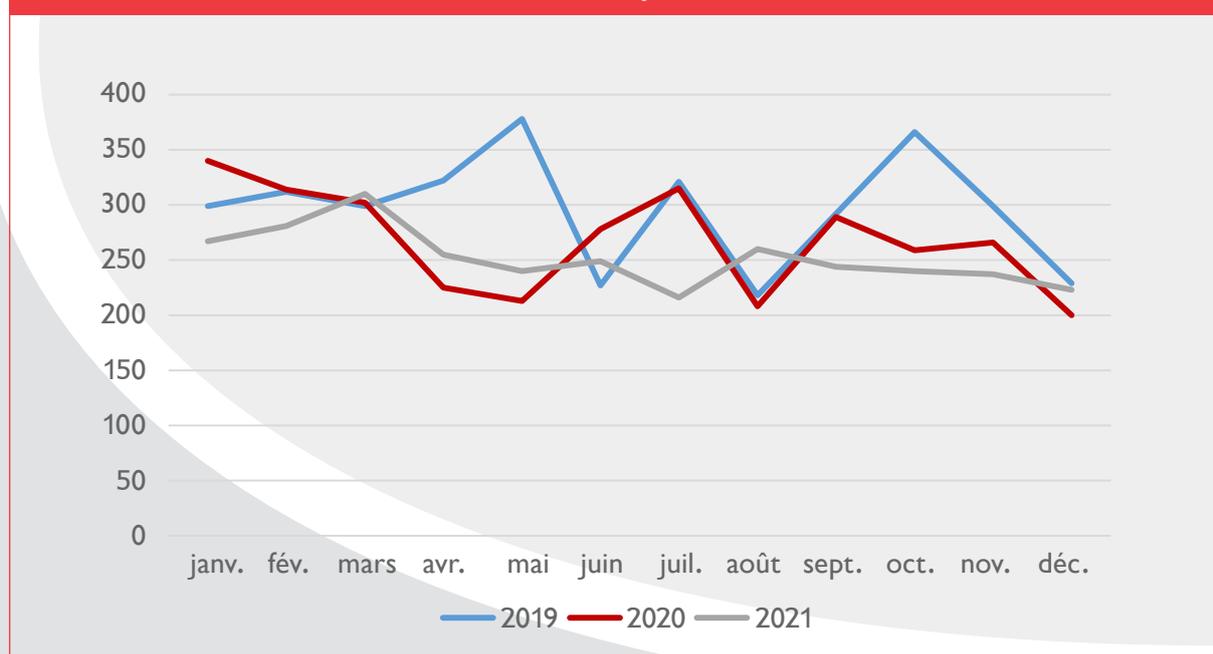
- Déterminer le droit aux prestations de l'assurance-invalidité aux personnes atteintes dans leur santé.

2021 en bref

En plus des tâches habituelles, le personnel a été sollicité pour la migration dans sa nouvelle version de notre logiciel principal, le WEB@AI. Celui-ci n'avait pas subi de grandes modifications depuis 2008. Les différents travaux concernant la migration ont été menés à bien avec l'appui des spécialistes. Malgré un contexte compliqué en lien avec les différentes étapes du processus et la crise sanitaire, cette migration s'est très bien déroulée.

Ce changement de logiciel s'est fait de pair avec une modification de loi conséquente: le développement continu de l'AI (DCAI). Afin de pouvoir mettre en pratique la nouvelle législation, les collaborateurs ont suivi des formations spécifiques. Parmi toutes les nouveautés, on retiendra, au niveau de l'instruction, la refonte complète de la liste des infirmités congénitales qui tient compte de la réalité médicale actuelle. Au niveau des rentes d'invalidité, un nouveau mode de calcul a été introduit avec un système de rente linéaire (en lieu et place du système par échelon). Enfin, il faut encore mentionner l'introduction de mesures destinées à soutenir et à accompagner les assurés fortement atteints dans leur santé, d'une manière proche et régulière tout au long de la procédure AI.

Nombre de demandes déposées de 2019 à 2021



5.2 RÉADAPTATION

Mission

- Examiner si la personne assurée est susceptible d'être réadaptée;
- Déterminer les mesures de réadaptation nécessaires;
- Surveiller l'exécution des mesures décidées et offrir à la personne assurée le suivi nécessaire;
- Aider les personnes atteintes dans leur santé à rechercher un emploi adapté;
- Promouvoir la réadaptation et la réinsertion professionnelle auprès de l'économie régionale.

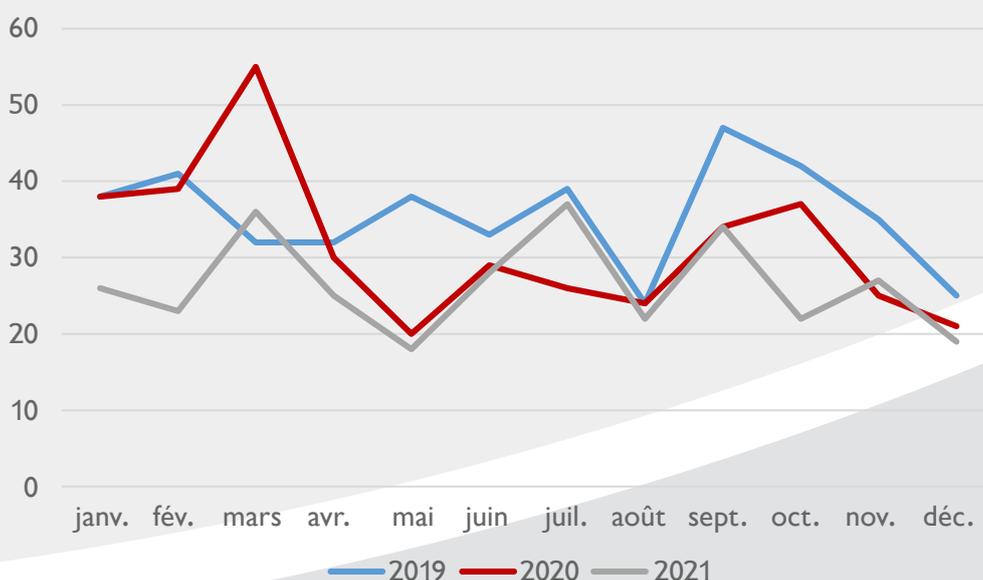
2021 en bref

2021 laissera l'empreinte d'une année riche en nouveautés tout en apportant une vision plus contrastée du succès de la réadaptation. Le second semestre s'est déroulé dans une atmosphère haletante avec le déploiement de différents projets.

Les principales nouveautés du développement continu de l'AI (DCAI) vont marquer de leur halo la jeune population suisse. Les mesures phares s'articulent autour de la prévention, avec l'introduction de la détection précoce dès 13 ans et un accompagnement soutenu pour les 13 à 25 ans. En prévision de cette prise en charge particulière, l'équipe de la réadaptation a été renforcée.

L'impact des restrictions de la pandémie s'est fait ressentir par une baisse significative du nombre de placements réalisés (22 % en moins que l'année précédente). En revanche, on a observé une nette augmentation des détections précoces (plus de 18 %). Ces chiffres démontrent la morosité de l'économie imposée par la COVID-19 et son impact délétère sur la santé au travail.

Nombre de placements réussis de 2019 à 2021



5.3 ADMINISTRATION

Mission

- Préparer et constituer les dossiers;
- Réaliser les enquêtes sur place pour déterminer le droit aux prestations;
- Contrôler les factures remises par les personnes assurées et les fournisseurs.

2021 en bref

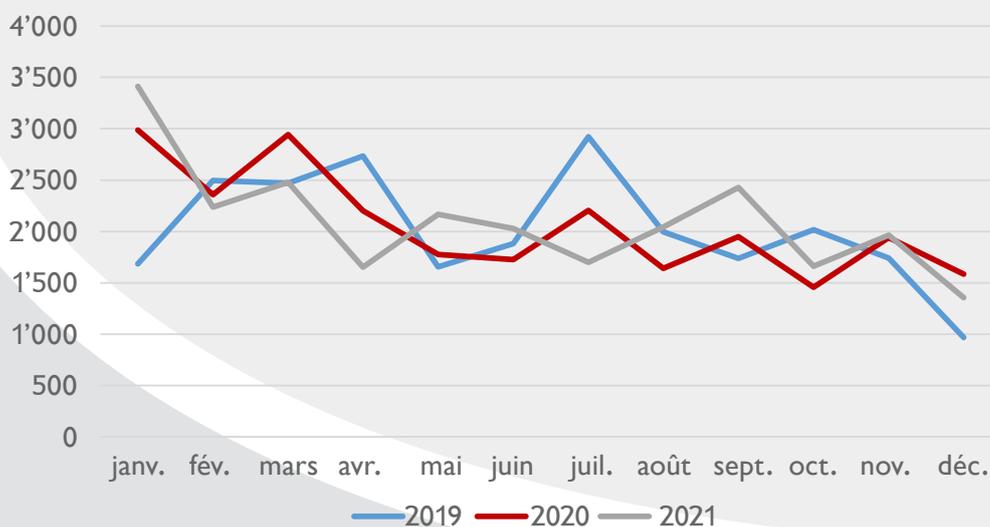
La migration du système informatique WEB@AI, débutée en juin 2021 avec une mise en production le 2 novembre 2021, a sollicité des ressources importantes en personnel.

Cette tâche, en sus de l'activité habituelle, a généré l'allongement de certains délais.

En septembre 2021, nous avons lancé une solution de facturation électronique pour les bénéficiaires de l'assurance-invalidité. Les frais de repas, de déplacements, de moyens auxiliaires, etc. peuvent désormais être facturés en ligne avec un délai de remboursement raccourci par rapport à une facture papier.

La fin de l'année 2021 a été très intense compte tenu de l'entrée en vigueur du développement continu de l'AI le 1^{er} janvier 2022. Toutes les circulaires ont été révisées en plus de la loi, du règlement et des ordonnances. Certains travaux ont dû être faits avant le 31 décembre, notamment dans le cadre des changements au bénéfice des assurés concernant la contribution d'assistance.

Nombre de factures contrôlées de 2019 à 2021





2021

RAPPORT
ANNUEL

IV. Comptes





1. COMPTES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Compte d'exploitation

CHARGES	2021	2020
Allocations familiales	34'968'839	34'390'664
Allocations familiales à restituer	-109'052	-72'685
Amortissement d'allocations familiales à restituer	4'138	196
Total	34'863'925	34'318'174

PRODUITS	2021	2020
Cotisations AF et indemnités en réparation de dommages	33'261'177	33'402'211
Amortissement de cotisations AF	-114'925	-141'166
Dissolution de provisions (cotisations et ducroire)	1'503'000	1'005'000
Intérêts moratoires	39'965	28'795
Intérêts rémunérateurs	-30'545	-17'608
Fonds de surcompensation	74'392	604'428
Total	34'733'064	34'881'660
Excédent de (charges) / produits d'exploitation	-130'861	563'486

Compte d'administration

CHARGES	2021	2020
Charges de personnel	604'923	499'584
Fournitures de bureau, mobilier et machines	13'262	15'072
Frais informatiques	74'637	95'182
Ports et taxes téléphoniques	12'488	12'030
Frais de locaux	37'000	30'502
Prestations de tiers	63'120	54'822
Frais d'administration divers	37'896	25'759
Amortissement des équipements	95'371	52'391
Constitution de provisions	0	100'000
Total des charges d'administration	938'696	885'340

PRODUITS	2021	2020
Produits de prestations de services	360	1'812
Remboursement de prestations d'assurances	1'671	6'343
Frais de poursuites récupérés	29'907	18'868
Dissolution de provisions (réserve fluctuations de valeurs)	244'000	200'000
Total des produits d'administration	275'938	227'023
Résultat net des placements	529'012	129'274
Total des produits	804'949	356'297
Excédent de charges d'administration	-133'747	-529'044
Excédent de produits d'exploitation	-130'861	563'486
Résultat de l'exercice	-264'608	34'442



Bilan au terme des exercices

ACTIFS	2021	2020
Liquidités	6'557'138	4'524'565
Affiliés	1'816'798	1'874'729
Correctif de valeur sur créances	-88'000	-91'000
Indemnités en réparation de dommages	511'469	543'107
Indemnités en réparation de dommages - <i>compte réfléchi</i>	-511'469	-543'107
Caisse de compensation, c/c	422	1'263'221
Débiteurs	27'581	20'796
Placements	18'743'158	20'679'325
Total	27'057'096	28'271'637

PASSIFS	2021	2020
Provisions	780'000	865'000
Provision pour taux de cotisations	1'000'000	2'500'000
Réserve de fluctuations de valeurs	3'956'000	4'115'000
Régularisation mouvements espèces	793'066	0
Passifs transitoires	1'000	0
Réserves générales	20'791'637	20'757'195
Résultat de l'exercice	-264'608	34'442
Total	27'057'096	28'271'637

2. CAISSE DE COMPENSATION

Compte d'exploitation – Prestations (régimes fédéraux)

CHARGES	2021	2020
Prestations AVS	236'013'894	232'487'474
Prestations AVS à restituer	-1'147'919	-1'794'842
Frais et dépens AVS	1'176	0
Prestations AI	54'898'401	55'660'028
Prestations AI à restituer	-1'208'954	-1'182'109
Prestations AI à restituer irrécouvrables / remises	915	82'162
Intérêts rémunérateurs sur prestations AI	134'677	55'140
Frais et dépens AI	47'633	36'204
Prestations APG et maternité	9'286'396	8'057'543
Prestations APG et maternité à restituer	-243'471	-295'112
Prestations LFA	1'808'785	1'838'840
Prestations LFA à restituer	-7'200	-1'924
Indemnités pour frais de gestion LFA	25'368	24'668
Indemnités pour frais de gestion AC	91'002	88'262
Taxes d'affranchissement	2'083	1'995
Redistribution de la taxe CO ₂ aux entreprises	319'741	566'680
Indemnités COVID-19	9'383'872	20'690'632
Restitutions COVID-19	-482'936	-2'318'092
Prestations transitoires	23'389	0
Report à charge CdC	-8'900'936	-18'372'540
Report à charge Ptr	-23'389	0
Total	300'022'526	295'625'009



Compte d'exploitation – Cotisations (régimes fédéraux)

PRODUITS	2021	2020
Cotisations AVS/AI/APG et réparation de dommages	141'476'401	138'432'332
Amortissement de cotisations AVS/AI/APG	-473'333	-982'573
Cotisations AC et réparation de dommages	24'249'997	24'196'798
Amortissement de cotisations AC	-42'397	-121'788
Cotisations LFA	150'505	148'195
Intérêts moratoires	439'373	291'106
Intérêts rémunérateurs	-175'303	-116'119
Total	165'625'243	161'847'952

Compte d'administration

CHARGES	2021	2020
Charges de personnel	3'595'254	3'400'746
Fournitures de bureau, mobilier et machines	77'768	100'042
Frais informatiques	522'634	700'529
Ports et taxes téléphoniques	95'061	95'250
Frais de locaux	235'177	255'539
Prestations de tiers	389'930	365'491
Frais d'administration divers	180'710	197'606
Amortissement des équipements	1'176'981	171'112
Constitution de provisions	100'000	350'000
Total des charges d'administration	6'373'516	5'636'316

PRODUITS	2021	2020
Contribution aux frais d'administration	2'242'401	2'216'636
Emoluments	135'719	89'731
Indemnités pour frais d'administration Confédération	1'785'165	1'720'399
Indemnités pour frais d'administration Canton	1'598'010	1'429'107
Produits de prestations de services	3'712	10'320
Remboursement de prestations d'assurances	42'908	24'983
Frais de poursuites récupérés	80'858	63'166
Total des produits d'administration	5'888'774	5'554'342
Résultat net des placements	579'204	173'200
Total des produits	6'467'978	5'727'542
Résultat de l'exercice	94'462	91'227



Bilan au terme des exercices

ACTIFS	2021	2020
Liquidités	10'672'816	15'051'147
Affiliés	15'229'987	16'977'347
Prestations à restituer	102'851	136'502
Indemnités en réparation de dommages	3'794'066	3'951'555
Indemnités en réparation de dommages - <i>compte réfléchi</i>	-3'794'066	-3'951'555
Débiteurs	2'633'737	1'524'039
Actifs transitoires	8	4'556
Equipement mobilier et informatique	465'596	45'548
Placements	12'002'010	11'469'133
Total	41'107'005	45'208'272

PASSIFS	2021	2020
Paiements en retour et autres engagements envers assurés	328'023	223'774
Centrale de compensation, c/c	19'437'982	22'020'833
Dettes	4'373	2'109'836
Créanciers	363'211	241'783
Passifs transitoires	191'751	184'842
Provisions	10'481'353	10'221'353
Réserves spéciales	2'100'000	2'100'000
Réserves générales	8'105'851	8'014'625
Résultat de l'exercice	94'462	91'227
Total	41'107'005	45'208'272

3. COMPTES DE LA CAISSE DE CHÔMAGE

Compte d'administration

CHARGES	2021	2020
Charges de personnel	951'063	951'327
Fournitures de bureau, mobilier et machines	16'626	26'332
Frais informatiques	35'277	49'079
Ports et taxes téléphoniques	30'040	22'511
Frais de locaux	51'397	64'893
Prestations de tiers	2'657	4'123
Frais d'administration spécifiques CPAC	4'458	18'327
Amortissement des équipements	7'594	16'042
Total des charges d'administration	1'099'111	1'152'634

PRODUITS	2021	2020
Remboursement de prestations d'assurances	353	1'448
Produits d'administration divers	589	1'230
Total des produits d'administration	943	2'678
Excédent de charges d'administration	-1'098'168	-1'149'956



Compte d'exploitation

CHARGES	2021	2020
Indemnités de chômage	21'710'736	18'823'092
Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail	28'576'132	88'323'110
Indemnités en cas d'intempéries	159'661	62'410
Indemnités en cas d'insolvabilité	223'529	369'392
Remboursements d'indemnités en cas d'insolvabilité	-37'554	-126'575
Retenues AVS, SUVA et LPP	-1'684'166	-1'453'711
Mesures du marché du travail	5'098'345	4'068'324
Autres prestations (allocations de formation, cours, etc.)	773'837	682'369
Autres charges d'exploitation	12'145	2'381
Bonification pour risque en responsabilité	889	464
Total	54'833'554	110'751'256

PRODUITS	2021	2020
Avances pour paiements	52'000'000	116'800'000
Stages professionnels	15'721	7'125
Mises à charge en responsabilité	2'577	0
Total	52'018'298	116'807'125
Excédent de produits d'exploitation	-2'815'256	6'055'869
Excédent de charges d'administration	-1'098'168	-1'149'956
Fonds de roulement	-3'913'424	4'905'913

Bilan au terme des exercices

ACTIFS	2021	2020
Liquidités	1'868'069	5'585'024
Avances aux assurés	50'388	148'450
Créances de prestations	932'439	1'007'659
Correctif de valeur sur créances	-701'667	-653'652
Total	2'149'229	6'087'481

PASSIFS	2021	2020
Créanciers	7'486	-1'416
Passifs transitoires	29'364	63'423
Provisions	100'855	100'526
Fonds SECO*	2'011'524	5'924'948
Total	2'149'229	6'087'481

* soit:	2021	2020
Fonds SECO au 1 ^{er} janvier	5'924'948	1'019'035
Fonds de roulement	-3'913'424	4'905'913
Fonds SECO au 31 décembre	2'011'524	5'924'948



4. COMPTES DE L'OFFICE DE L'ASSURANCE-INVALIDITÉ

Compte d'administration

CHARGES	2021	2020
Charges de personnel	3'405'496	3'379'334
Fournitures de bureau, mobilier et machines	57'526	87'123
Frais informatiques	590'262	441'562
Ports et taxes téléphoniques	30'316	32'418
Frais de locaux	228'056	213'054
Prestations de tiers	424'604	429'579
Total des charges d'administration	4'736'260	4'583'071

PRODUITS	2021	2020
Remboursement de prestations d'assurances	18'605	16'564
Produits d'administration divers	5'683	10'870
Total des produits d'administration	24'288	27'433
Excédent de charges d'administration	-4'711'972	-4'555'638



2021

RAPPORT
ANNUEL

V. Commission de gestion





1. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

Composition de la commission :

Mme Sabine Lachat, présidente, Roche d'Or
Mme Françoise Chaignat, Le Noirmont
M. Pierre Chételat, Delémont
M. Jean-Daniel Ecoeur, Les Genevez
Mme Joëlle Girard, Saignelégier
Mme Monika Kornmayer, Saignelégier
M. Denis Vuilleumier, Saignelégier

Séance du 4 mai 2021

La commission prend connaissance des comptes 2020 de la CCJU, dont le bénéfice comptable pour l'année 2020 est CHF 91'226.27, grâce notamment au résultat du compte administration des capitaux. A noter qu'une indemnité partielle relative aux frais d'administration dus à la COVID-19 a été versée par la Confédération.

Au sujet du compte d'exploitation de la caisse d'allocations familiales, le résultat de l'exercice 2020 se solde avec un bénéfice de CHF 34'442; quand bien même le taux de cotisations aux allocations familiales avait diminué à 2.65 % au 1^{er} janvier 2020.

Le rapport de gestion 2020 est discuté; comme à l'accoutumée, il est d'excellente facture, les informations importantes sont mises en évidence et la présentation parfaitement appropriée. Enfin, la présidente, Mme Lachat, remercie l'ensemble du personnel pour l'important travail effectué durant cette période particulière due à la COVID-19 et relève le professionnalisme et l'efficacité de chacune et chacun dans le traitement des dossiers. Les membres de la direction sont également félicités.

Séance du 9 décembre 2021

Le budget 2022 prévoit un déficit de l'ordre de CHF 1'285'000. Les charges importantes proviennent du projet de migration tant au niveau des ressources que des coûts informatiques. Au vu de l'importance stratégique de ce projet, il est prévu de se doter en ressources humaines supplémentaires.

Le rapport sur la révision principale de l'exercice 2021 de la Caisse de compensation du canton du canton du Jura a été effectué par la Fiduciaire Muller Christe et Associés SA à Neuchâtel. La commission constate l'excellente qualité de ce rapport.

La loi sur la modernisation de la surveillance entrera en vigueur au plus tôt le 1^{er} janvier 2023. Il s'agira d'un renforcement de la surveillance mais avec une indépendance envers la République et Canton du Jura. Les membres de l'autorité de surveillance ne pourront ainsi pas être membres du Gouvernement. Les dispositions légales cantonales devront être modifiées, en vue de ce changement d'attribution de compétences à la nouvelle autorité de surveillance.

Au sujet de l'achat du bâtiment, il s'effectuera en décembre; la Caisse d'allocations familiales du canton du Jura se verra ainsi propriétaire du bâtiment au 1^{er} janvier 2022. Des travaux d'agrandissement en prévision de l'accueil de Moutier sont prévus ultérieurement. Les places de parc extérieures et intérieures louées jusqu'à présent seront également achetées. Le prix d'achat du bâtiment a été déterminé sur la base de deux expertises. La commission de gestion a soutenu la direction dans les différentes démarches.

Informations relatives aux résultats concernant les placements de capitaux

La sous-commission placement de la commission de gestion, représentée par MM. Chételat et Ecoeur, ainsi que MM. Kottelat et Dominé, s'est réunie le 18 février 2021 pour une présentation en visioconférence des résultats financiers 2020. Le bilan peut être qualifié de bon, suite au changement de stratégie effectué l'année précédente.

Le 4 mai 2022

Sabine Lachat
Présidente de la commission de gestion



AVS
AI
APG
AC
AF

**Caisse de compensation
Office de l'assurance-invalidité
Caisse de chômage
Caisse d'allocations familiales
du Jura**

